

21/09/2021

Transition d'élève : accompagner, soutenir, protéger

Si l'Éducation nationale ne se donne pas les moyens d'accompagner un·e élève ou un personnel dans sa transition de genre, de l'appeler par le prénom et le pronom choisis, elle exerce une maltraitance institutionnelle. Les élèves ont principalement besoin d'écoute, d'accompagnement, de suivi et de soutien. Il est donc nécessaire de former les élèves ainsi que tous les personnels afin de garantir un environnement bienveillant et sécurisé à l'élève trans. Les adultes doivent s'assurer que l'élève est bien respecté·e dans son identité et qu'il ou elle ne subit aucune discrimination.

Assignation de genre

Dès la naissance, les enfants sont assigné·es à un genre, féminin ou masculin, au regard des attributs de leur corps biologique. Les études de genre ont pourtant bien montré la nécessité de dissocier sexe d'une part, et genre d'autre part (c'est-à-dire la construction sociale des identités). De fait, la question des identités trans met en lumière les problèmes que pose l'assignation de genre. Les personnes trans sont obligé·es de se battre quotidiennement pour faire valoir leur identité face aux discriminations et violences transphobes systémiques.

Ils et elles subissent des injonctions contradictoires quant à leur apparence physique. L'injonction au « passing » (c'est-à-dire répondre aux normes de genre correspondant à son identité) s'abat de façon contradictoire sur les personnes trans : à la fois on les accuse d'être fausses si elles ne s'y conforment pas, et, dans le même temps, on les accuse de reproduire et de véhiculer des stéréotypes lorsqu'elles le font. Souvent, elles ont également à subir des questions intrusives sur leur corps (à savoir s'ils et elles sont opéré·es, s'ils et elles suivent un traitement hormonal) qui violent leur intimité.

- **L'autodétermination, le respect des parcours de chacun·e et des prénoms et pronoms d'usage doivent s'imposer dans l'ensemble de la société à commencer par l'école (changements de prénom sur les listes d'appel, sur le carnet de correspondance, sur l'ENT, etc.)**

Ce que dit la loi :

L'article 225-1 du Code Pénal fait entrer dans le champ des discriminations les critères d'orientation et d'identité sexuelles.

L'article R 624-3 et s. sanctionne injures et diffamations non publiques liées à l'identité et l'orientation sexuelles.

L'article 132-77 du Code Pénal stipule que « dans les cas prévus par la loi, les peines encourues pour un crime ou un délit sont aggravées lorsque l'infraction est commise à raison de l'orientation ou identité sexuelle de la victime ».

Comment accompagner et soutenir un.e élève trans ?

Écouter et Soutenir les élèves trans de façon individualisée

Écoutez l'élève et soyez attentif à son histoire et à ses besoins spécifiques. Cette écoute bienveillante ne doit pas être intrusive et les questions posées ne doivent pas toucher à l'intimité de l'élève qui relève de sa vie privée. Un.e élève qui fait un coming-out trans, à une seule personne ou beaucoup plus publiquement, doit être extrêmement entouré.e et soutenu.e. Il importe que l'équipe pédagogique soutienne la personne.

L'auto-définition

Laissez les élèves, qui sont des enfants et/ou des adolescent.e.s se définir elles/eux-mêmes. Cela signifie qu'une personne qui n'est pas conforme aux normes du genre qui lui a été attribué à la naissance n'est pas trans tant qu'elle ne l'a pas déclaré.

De même, il ne nous appartient pas de juger de la pérennité ou de la légitimité d'une identité : si un.e élève nous fait part de sa transidentité, il est inacceptable de jouer de notre position pour exercer une pression à une définition qui nous conviendrait davantage, dans un sens ou dans l'autre.

Le prénom et pronom choisis

Utilisez les pronoms et prénom choisis par l'élève s'il ou elle vous le demande. Accordez une attention particulière aux réactions des autres élèves et veillez à ce qu'ils et elles respectent leur camarade. Il faut à la fois faire preuve de pédagogie et de patience en les reprenant lorsqu'ils ou elles se trompent mais aussi faire preuve de fermeté lorsqu'ils et elles se moquent de lui ou elle. Protégez l'élève, sécurisez-le. la aussi bien psychologiquement que physiquement. Il ou elle est un.e élève qui ne doit subir aucune discrimination.

Le changement de prénom dans les documents courants

Dans la mesure du possible et à la demande de l'élève, il est possible de modifier les noms dans les documents internes comme sur les listes d'appel, le carnet de correspondance, carte de cantine...

Le bon genre

Avec l'accord et à la demande de l'élève, utilisez systématiquement le bon genre pour s'adresser à (lui.elle). Sécurisez un environnement bienveillant pour permettre à l'élève de

vivre dans le genre qui lui correspond en laissant de la place pour que la transidentité s'exprime par des discours inclusifs, par la visibilité des thématiques trans dans les supports pédagogiques, dans la littérature, mais aussi par des exercices de théâtre par exemple.

Les espaces genrés dans l'établissement (toilettes et/ou vestiaires)

A la demande de l'élève, les enseignant·es peuvent proposer des solutions pour les espaces genrés dans l'établissement (toilettes et/ou vestiaires) et soutenir l'élève dans sa volonté d'utiliser un espace qui lui semble plus adapté. Les personnels peuvent autoriser l'usage des toilettes des personnels, l'utilisation d'une pièce spécifique pour se changer en cours d'E.P.S.

Le bien être de l'élève

Montrez-vous particulièrement vigilant·e vis-à-vis des signes de mal-être qui pourraient apparaître ou s'aggraver. Face au mal-être de l'élève, il faut être particulièrement attentifs et attentives aux pensées suicidaires et faire lien avec le ou la psychologue scolaire en s'assurant que ce ou cette psy n'est pas transphobe et qu'il ou elle est en mesure d'aider l'élève.

Il est toujours utile de prendre contact avec des associations d'auto-organisation trans et de mettre élève ou collègue en contact avec elles également pour rompre son isolement. Il ou elle peut rencontrer des personnes concerné·es et échanger avec elles sur sa situation.

Les familles

Ne parlez surtout pas de la transidentité d'une personne à sa famille ou à d'autres personnes sans sa demande explicite. Beaucoup de jeunes trans ne bénéficient pas du soutien de leur famille. Certaines familles rejettent leur enfant au point de les mettre à la rue ou de le contraindre à quitter le domicile familial

Parlez de la transidentité à la famille si l'élève le souhaite et accompagnez-le au mieux.

Comment sensibiliser les élèves et les personnels

Faire intervenir des associations :

Il est possible de faire intervenir des associations qui sensibilisent les élèves aux problématiques LGBTQI.

L'association Estim travaille en concertation avec les équipes éducatives demandeuses : son intervention se construit en deux temps, sensibilisation et formation des équipes éducatives (apports théoriques, échange d'expériences professionnelles, jeu de rôle) puis séance auprès des élèves avec les équipes <http://www.estim-asso.org/home>

Le MAG jeunes LGBT est une association basée à Paris, de jeunes LGBT de 18 à 26 ans, intervenant dans les établissements pour désamorcer les préjugés LGBTIphobes (questionnaire, projection de films, débat).

Investir la Journée mondiale de lutte contre l'homophobie et la transphobie

Elle a lieu le 17 mai. Cela peut être l'occasion de mener des actions de sensibilisation dans les établissements ce jour-là : projections, débats, expositions.

Faire de l'affichage pour sensibiliser

A destination des élèves, mais aussi des personnels, dans les salles des agent·es, des maîtres, maîtresses, des profs et dans les établissements scolaires.

SUD éducation revendique :

- ✓ **le respect du prénom et du pronom d'usage, changement d'état civil libre et gratuit en mairie sans intervention des pouvoirs judiciaires et médicaux ;**
- ✓ **Le respect des tenues vestimentaires en cessant de genrer les vêtements ;**
- ✓ **la mise en place dans la formation initiale de modules obligatoires sur les problématiques de genre, pour les futur-es enseignant-es (selon un volume horaire identique dans toutes les INSPE), et pour toutes les autres catégories de personnel (CPE, agent-es) ;**
- ✓ **l'élaboration de matériel pédagogique spécifique sur les questions de transphobie ;**
- ✓ **La mise en œuvre d'une éducation aux sexualités avec de véritables moyens : du temps, des personnels formés et de l'argent ;**
- ✓ **L'augmentation des moyens alloués aux associations d'éducation aux sexualités comme le planning familial ;**
- ✓ **la ré-intégration du concept de genre dans les textes officiels et sa prise en compte dans des programmes élaborés par la communauté éducative ;**
- ✓ **la mise en place de dispositifs dédiés (comme l'étaient les ABCD de l'égalité) permettant aux élèves de réfléchir spécifiquement aux discriminations et stéréotypes de genre, et de les déconstruire**